



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, adoptait le règlement suivant :

« Règlement 1300 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale 2021. »

Le règlement est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 20 janvier 2021.

La greffière et directrice des Services juridiques,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal